

L'Europe en quête d'une politique de migration : les contraintes de la mondialisation et de la restructuration des marchés du travail

Shaping a Regional European Migration Policy : Globalisation and the Restructuring of the European Labour Markets

Henk Overbeek

Volume 27, numéro 1, 1996

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/703559ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/703559ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Overbeek, H. (1996). L'Europe en quête d'une politique de migration : les contraintes de la mondialisation et de la restructuration des marchés du travail. *Études internationales*, 27(1), 53-80. <https://doi.org/10.7202/703559ar>

Résumé de l'article

This paper argues that the development towards a common migration policy in the European Union reflects the emergence of a new form of regionalism resulting from the recent structural transformations in the global political economy. The European governments are caught in a web of contradictory interests and tendencies. On one side, the logic of global economic restructuring dictates continued deregulation and flexibilisation of the labour market, implying increased high levels of immigration. On the other hand, the political backlash against globalisation pushes towards a closure of the external borders. The result is the construction of a Fortress Europe, with a set of specific cooperation agreements with the regions surrounding the European Union in order to regulate the inflow of migrants.

L'Europe en quête d'une politique en matière de migration : les contraintes de la mondialisation et de la restructuration des marchés du travail

Henk OVERBEEK*

ABSTRACT — *Shaping a Regional European Migration Policy : Globalisation and the Restructuring of the European Labour Markets*

This paper argues that the development towards a common migration policy in the European Union reflects the emergence of a new form of regionalism resulting from the recent structural transformations in the global political economy. The European governments are caught in a web of contradictory interests and tendencies. On one side, the logic of global economic restructuring dictates continued deregulation and flexibilisation of the labour market, implying increased high levels of immigration. On the other hand, the political backlash against globalisation pushes towards a closure of the external borders. The result is the construction of a Fortress Europe, with a set of specific cooperation agreements with the regions surrounding the European Union in order to regulate the inflow of migrants.

L'émergence d'une nouvelle politique européenne en matière de migration, après les bouleversements que la restructuration actuelle de l'économie politique planétaire provoque, est ici étudiée dans l'ordre d'importance des grandes régions du monde. Commencée vers la deuxième moitié des années 1970 lors de la crise de rentabilité du capital occidental, aggravée par les effets politiques et économiques de la « crise du pétrole », cette restructuration, connue sous le nom de « mondialisation », entraîna une accélération marquée de l'internationalisation du capital de même que l'accroissement des tendances migratoires internationales du travail, notamment vers les États du Golfe et de l'Asie du Sud-Est, et ce, malgré les règles plus restrictives mises en vigueur en matière de migration par la plupart des États européens (voir Banque mondiale 1995, en particulier le chapitre 10).

Phénomène équivoque et contradictoire, la mondialisation donne lieu à des tendances tout à la fois universalisantes et régionalisantes, car elle suppose, nous le verrons plus loin, la « régionalisation » de l'économie politique planétaire, c'est-à-dire sa restructuration en macro-régions. C'est dans ce contexte que s'inscrivent la restructuration des marchés internationaux du travail et l'émergence de nouvelles politiques en matière de migration. Nous analyserons le cas de la

* Professeur au Département de science politique et au Centre de recherche sur l'économie politique internationale de l'Université d'Amsterdam. L'auteur remercie ses collègues pour leurs commentaires sur la première version de ce texte

politique européenne en matière de migration et de droit d'asile. D'excellentes études ont porté, ces dernières années, sur les différents efforts pour la mise en place de politiques communes en ce domaine, non seulement dans le territoire de l'Union européenne, mais aussi dans le nouvel espace européen de l'après-guerre froide, qui va de l'Atlantique jusqu'aux frontières de l'ex-Union soviétique¹. Il n'est pas dans notre intention d'étudier de façon exhaustive les cadres judiciaires et institutionnels de la politique commune en émergence, ni la place des immigrants dans les sphères économique et sociale de l'Europe de l'Ouest. Nous montrerons plutôt comment les nouvelles politiques communes en matière de migration reflètent l'avènement d'une nouvelle forme de régionalisme elle-même consécutive aux transformations structurelles récentes de l'économie politique mondiale.

Pour ce faire, nous avons divisé cet article en quatre sections. Nous traiterons d'abord brièvement des différentes théories mises de l'avant pour expliquer l'accroissement de la tendance migratoire internationale dans les années 1980 et 1990 (section 1). Puis, nous étudierons les processus de mondialisation et de régionalisation (section 2) et les transformations structurelles, en Europe, de l'État-providence et, tout particulièrement, des marchés du travail ainsi que le rôle joué par les immigrants dans ces phénomènes (section 3). Enfin nous traiterons de l'impact de ces transformations sur les politiques européennes en matière de migration et de droit d'asile (section 4).

I – Théories sur la crise internationale en matière de migration²

Le nombre total des nouveaux immigrants en Europe de l'Ouest est passé d'environ 1 million par année en 1985-87 à environ 3 millions en 1992 (voir

1. S. COLLINSON, *Europe and International Migration*, London, RIIA/Pinter, 1993; Kimberly A. HAMILTON (Dir.), *Migration and the New Europe*, Washington D.C., Center for Strategic and International Studies, 1994; Robert MILES et Dietrich THRÄNHARDT (Dir.), *Migration and European Integration. The Dynamics of Inclusion and Exclusion*, London, Pinter Publishers, 1995; Mirjana MOROKVASIC et Rudolph HEDWIG (Dir.), *Wanderungsraum Europa. Menschen und Grenzen in Bewegung*, Berlin, Ed. Sigma, 1994; S. OGATA et al., *Towards a European Immigration Policy*, Bruxelles, The Philip Morris Institute for Public Policy Research, 1993; John SALT, *Migration and Population Change in Europe*, United Nations Institute for Disarmament Research, Working Paper No. 19, New York: United Nations, 1993; D. THRÄNHARDT (Dir.), *Europe A New Immigration Continent. Policies and Politics in Comparative Perspective*, Münster, Lit Verlag, 1992.
2. Trois facteurs semblent justifier l'emploi du terme de « crise » utilisé par plusieurs observateurs (suggérant même parfois une menace à la sécurité de l'État): la croissance rapide du nombre de migrants internationaux entre la moitié des années 70 et la fin des années 80, la soi-disant perte de contrôle gouvernemental des mouvements transfrontaliers et la montée de l'extrémisme de droite en Europe de l'Ouest qui entraîne la propagation de sentiments anti-immigrants. Pour une discussion sur ces questions, voir M. WEINER, *The Global Migration Crisis. Challenge to States and to Human Rights*, New York, Harper Collins, 1995; Victor-Yves GHEBALI et Brigitte SAUERWEIN, *European Security in the 1990s: Challenges and Perspectives*, Genève, UN Institute for Disarmament Research, 1995, pp. 101-108; A. R. ZOLBERG, « Are the Industrial Countries Under Siege? », dans L. LUCIANI, (Dir.), *Migration Policies in Europe and the United States*, The Hague, Kluwer, 1993.

le tableau 1). Ces chiffres comprennent plusieurs catégories de migrants, qui vont des immigrants permanents réguliers, aux immigrants illégaux et, des réfugiés politiques, aux personnes « déplacées » temporairement en provenance de l'ex-Yougoslavie déchirée par la guerre. Toute étude sérieuse de la politique européenne en matière de migration doit tenir compte de toutes ces catégories. Il importe donc de faire ressortir clairement qu'il est très difficile d'établir une distinction nette entre les migrants animés par des motifs politiques et ceux animés par des motifs économiques. De façon générale, on peut donner trois raisons à cela.

L'étude des conditions qui amènent les migrants à décider de quitter leur pays natal montre que la ligne entre les deux catégories est tracée sur la base d'interprétations légales changeantes et, pire encore, sur la base de l'opportunisme politique, et qu'elle ne reflète que partiellement les antécédents individuels du migrant³. Si on en juge par le fait que l'asile politique est pour de nombreuses personnes le seul moyen légal d'immigrer, il y a sans nul doute une certaine vérité dans les mots de Widgren selon lequel « ... ces dernières années, la plupart des demandeurs d'asile étaient des chercheurs d'emploi, non des réfugiés⁴ ».

L'étude du statut socio-économique des différentes catégories de migrants (notamment les illégaux ou semi-légaux, d'une part, et les demandeurs d'asile « autorisés » provisoirement ou rejetés, d'autre part) dans leurs pays d'accueil mène nécessairement à conclure que la raison initiale de leur exil n'influe guère sur le statut dont ils jouissent sur le marché du travail dans leur pays d'accueil.

Enfin, dès qu'on se penche sur le cas de l'Europe, il devient clair que les politiques en matière de droit d'asile, d'une part, et de migration, d'autre part, sont complémentaires et qu'on ne peut les analyser séparément, quoiqu'il soit important de bien les distinguer.

Les théories mises de l'avant pour expliquer les tendances migratoires internationales récentes font état de divers facteurs.

Un premier type d'explication ne considère la « crise des réfugiés » actuelle que du point de vue d'événements « uniques » tels l'effondrement du « socialisme réellement existant » (qui causa la migration est-ouest) ou les effets de la guerre civile, des famines ou des désastres naturels dans plusieurs pays du tiers-monde (qui explique la migration accrue du sud vers le nord).

Un second type d'explication accorde une importance primordiale aux facteurs à long terme comme l'écart démographique et développemental entre le Nord et le Sud. Cette approche est aussi connue comme l'explication par les causes fondamentales.

3. S. COLLINSON, *op. cit.*, pp. 25-26 ; J. WIDGREN, « Asylum Seekers in Europe in the Context of South-North Movements », *International Migration Review*, vol. 23, no. 3, 1989, p. 602.

4. J. WIDGREN, « Shaping a Multilateral Response to Future Migrations », in K. A. HAMILTON (Dir.), *op. cit.*, p. 39.

Tableau 1

**Total des nouveaux immigrants dans les États d'Europe de l'Ouest
(CE et EFTA), 1985-1992**

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Immigrants ayant le droit de résidence	650 000	720 000	760 000	910 000	1 080 000	980 000	1 020 000	1 240 000
Le droit constitutionnel d'immigrer	50 000	53 000	101 000	217 000	392 000	417 000	239 000	252 000
Demandeurs d'asile	160 000	190 000	170 000	220 000	310 000	430 000	550 000	680 000
Réfugiés de l'ex-Yougoslavie	—	—	—	—	—	—	42 000	370 000
Immigrants clandestins (estimations)	50 000	65 000	55 000	90 000	150 000	210 000	280 000	370 000
Total	910 000	1 028 000	1 086 000	1 437 000	1 932 000	2 037 000	2 131 000	2 912 000

Source: Widgren 1994, *op. cit.*, pp. 40-41

Enfin, un troisième type d'explication attribue surtout à la restructuration, commencée dans les années 1970, de l'ordre économique et politique mondial la cause de l'accroissement rapide des tendances migratoires du sud vers le nord depuis les années 1980.

La distinction entre les différentes perspectives temporelles ressemble en fait à une autre distinction très connue introduite par l'historien français Fernand Braudel⁵. Dans son étude classique sur la Méditerranée, cet auteur distingue la longue durée (le domaine des phénomènes à long terme comme les modifications géographiques et climatologiques), l'histoire conjoncturelle (dont le rythme est déterminé par les changements structurels dans l'économie) et la perspective de l'histoire événementielle.

La notion exposée ci-dessus de processus historique à strates multiples est importante parce qu'elle permet de mieux comprendre les liens entre les différents processus. Concrètement, la crise actuelle de la migration doit être comprise comme la résultante composite de plusieurs processus historiques ayant chacun un rythme et une dynamique propres.

La réalité à court terme de la crise

Pas une semaine ne se passe sans que des événements liés de près ou de loin au phénomène général de la migration ne soient rapportés dans les médias. Notamment en Europe, l'arrestation en Italie ou en Espagne d'immigrants illégaux fait fréquemment la manchette des journaux ; des chiffres sont publiés sur les perspectives d'emploi pour les étrangers dans le plus grand site de construction d'Europe, Berlin ; on annonce le renvoi de réfugiés iraniens ou somaliens dans leurs pays « sécuritaires » ou on décrit la situation dans le Goma pour les réfugiés ruandais au Zaïre.

Chacun des ces faits d'actualité cache une histoire unique dont la narration révélerait : drames humains, soulèvement politique, dictature, exploitation, tensions ethniques et religieuses et tractations entre superpuissances. Ce n'est qu'en tenant compte des détails de la situation dans des pays ou des régions spécifiques, comme la trajectoire précise du drame en Yougoslavie, les combats en Somalie ou les jeux politiques joués avec les réfugiés haïtiens dans les Caraïbes qu'on peut comprendre chaque cas dans sa complexité entière.

Le très grand nombre de crises et de cas différents suggère toutefois qu'on ne peut réellement comprendre chacune de ces histoires à la lumière de leurs propres spécificités. Une explication en termes plus structurels est nécessaire⁶.

5. F. BRAUDEL, *The Mediterranean and the Mediterranean World in the Age of Philip II*, 2 vols, New York, Harper & Row, 1973.

6. A. R. ZOLBERG, A. SUHRKE et S. AGUAYO, *Escape from Violence: The Refugee Crisis in the Developing World*, New York, Oxford University Press, 1989, p. 40.

La longue durée

L'« autre » approche à la question de la détermination des flots de migrants et de réfugiés est la recherche des « causes fondamentales ». Dans ce type d'approche, trois processus fondamentaux ressortent : la pression démographique, la pauvreté et la détérioration écologique. Il convient de souligner que ces trois facteurs ne sont pas indépendants, mais qu'ils sont mutuellement reliés. La pauvreté entraîne l'érosion des sols et la déforestation ; la pression démographique n'est pas une variable absolue mais est reliée aux ressources économiques et écologiques. En fait, on a ici les composantes déterminantes de ce qui dans plusieurs cas constitue un triangle fatal qui ne peut d'ailleurs, à court terme, être que marginalement affecté par l'intervention humaine.

Quand on la regarde dans cette perspective, la migration peut s'expliquer par l'interaction de facteurs interdépendants découlant de disparités socio-économiques, démographiques et écologiques⁷.

D'après le « modèle de transition démographique », les pays aux deuxième et troisième stades de leur modernisation (ayant un taux de mortalité décroissant rapidement et un taux de natalité encore élevé) présentent un potentiel de migration très élevé. Les pays au quatrième stade de leur modernisation, ayant une population stagnante, deviennent des pays d'immigration⁸. Lorsqu'on recoupe les extrapolations de l'« explosion démographique » récente dans le tiers monde avec celles tirées des graphiques sur la pauvreté structurelle dans la même région, il faut conclure au maintien des « pressions migratoires » à la hausse sauf si des mesures draconiennes sont prises⁹.

Et en effet, les prévisions démographiques mondiales les plus fiables sont alarmantes, notamment lorsqu'on jette un coup d'œil aux taux de croissance différentiels des pays de l'Union européenne d'une part, et du continent africain d'autre part. La croissance démographique prévue pour ces régions dans les années 1991-2000 est de 0,5 % par année pour l'OCDE, comparativement à 2,9 % pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et de 3,0 % pour l'Afrique sub-saharienne (Banque mondiale 1993, p. 289). Dès 2020, la population de l'Union européenne aura régressé jusqu'aux chiffres de 1990, tandis que la population du continent africain aura plus que doublé¹⁰. Dans un rapport récent, la Commission européenne conclut que les tendances démographiques de l'UE mènent inévitablement à un vieillissement de la population

7. M. PARNWELL, *Population Movements and the Third World*, London/New York, Routledge, 1993.

8. R. T. APPLEYARD, *International Migration: Challenge for the Nineties*, Genève, International Organisation for Migration, 1991, p. 18.

9. *Ibid.*, op. cit., pp. 11-16.

10. J. SALT, op. cit., tableau 1, p. 55. L'extrapolation, toutefois, n'est pas facile à établir. Le bruit s'est mis à courir récemment que les prévisions catastrophiques sur la croissance démographique en Afrique sont peut-être très exagérées. Ainsi, le recensement de 1991 au Nigéria, dont les résultats furent rendus publics en mars 1992, montra que la population de ce pays très peuplé de l'Afrique sub-saharienne, qu'on supposait de l'ordre de 105 à 110 millions, n'était en fait que de 88,5 millions. *The Economist*, 28 mars 1992, p. 57.

européenne et à un déséquilibre intergénérationnel imminent¹¹. Contrairement à une certaine opinion, toutefois, la Commission européenne conclut que l'immigration ne peut pas constituer une solution à ce problème : « il est erroné de penser qu'une politique d'immigration peut remédier au déséquilibre croissant dans la pyramide des âges¹² ».

Les pressions démographiques et la pauvreté sont étroitement interreliées. Deux rapports rédigés dans les années 1980, sous la direction de l'ancien haut-commissaire de l'ONU pour les réfugiés, Sadruddin Aga Khan, identifièrent le sous-développement comme la cause fondamentale de la migration du Sud vers le Nord et des mouvements de réfugiés. Aga Khan nota que :

si on ne s'attaque pas au problème du développement, on ne pourra jamais circonscrire les mouvements de populations, qu'ils soient composés de réfugiés émigrant pour des raisons économiques, politiques ou écologiques¹³.

Dans la plupart des explications des migrations du Mexique (et de l'Amérique centrale) vers les États-Unis et le Canada, le fossé creusé par la pauvreté constitue un facteur important. Pour ce qui est de l'Union européenne, l'équivalent fonctionnel du Mexique pourrait se trouver dans les régions au sud de la Méditerranée¹⁴. Dans la période 1980-1991, le PNB *per capita* augmenta en moyenne de 2,3 % par année dans les pays de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), tandis que le PNB *per capita* annuel moyen a été négatif en Afrique sub-saharienne (moins 1,2 %) et dans le Moyen-Orient et en Afrique du Nord (moins 2,4 %)¹⁵. Un rapport de la Commission européenne reconnaît qu'il est possible que cet écart de développement cause des pressions migratoires accrues, des pays du sud de la Méditerranée vers l'Europe¹⁶.

Cependant, ces explications des tendances migratoires à long terme, quelle que soit par ailleurs leur validité, ne suffisent pas à comprendre la rapide augmentation de migrants et des réfugiés depuis la fin des années 1970. Les faits contredisent l'hypothèse que la pauvreté extrême entraînerait à elle seule la migration et les réfugiés : généralement, les gens les plus pauvres

11. COMMISSION EUROPÉENNE, *The Demographic Situation in the European Union : 1994 Report*, Bruxelles, Commission européenne, DG V-COM (94) 1994, p. 595.

12. *Idem*, p. 77.

13. A. ZOLBERG *et al.*, *op. cit.*, p. 259.

14. D. MEISSNER *et al.*, *International Migration Challenges in a New Era. Policy Perspectives and Priorities for Europe, Japan, North America and the International Community*, The Triangle Papers no. 44, New York/Paris/Tokyo, The Trilateral Commission, 1993.

15. WORLD BANK, *World Development Report 1993 : Investing in Health*, Washington, World Bank, 1993, p. 239.

16. COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, *Immigration of Citizens from Third Countries into the Southern Member States of the EEC. A Comparative Study of the Situation in Greece, Italy, Spain and Portugal*, Bruxelles, Commission des Communautés européennes, 1991, p. 120 ; Nadjj SAFIR, « Question migratoire, sécurité et coopération en Méditerranée occidentale », *Études internationales*, vol. XXIV, no. 1, mars 1993, pp. 79-102.

ne migrent pas au-delà de leurs frontières et lorsqu'ils le font (par exemple en Haïti), ils sont en fait la dernière couche sociale à se joindre à la migration¹⁷. Il faut que des conditions additionnelles (de nature politique) s'ajoutent pour que la pauvreté conduise à la migration¹⁸. Dans son analyse de la migration des travailleurs des pays sous-développés vers ceux développés, Alejandro Portes aboutit à la même conclusion :

la migration des travailleurs ne résulte pas de la comparaison externe des avantages économiques de différents pays et régions, mais elle requiert la pénétration, dans les zones périphériques, des institutions politiques et économiques des centres¹⁹.

On a toutes les raisons de supposer qu'il en va de même pour les mouvements « spontanés » de demandeurs d'asile vers l'Europe et les États-Unis : la migration des demandeurs d'asile allant d'Amérique centrale ou des Caraïbes vers les États-Unis a tout à voir avec le rôle historique de cet État et de sa capitale dans la région, tout comme le flot massif en Allemagne de demandeurs d'asile provenant de l'Europe centrale et de l'Est ne peut s'expliquer simplement par les facteurs de la proximité géographique et de l'indulgence constitutionnelle, mais doit se comprendre dans le contexte des liens historiques de l'Allemagne avec les régions en question. Dans la même veine, le rapport de la Commission européenne reconnaît aussi que :

la pression migratoire totale est intensifiée par les liens socio-culturels existants ou la proximité géographique de certains États membres avec les pays d'origine des migrants, en particulier ceux des littoraux du Sud et de l'Est de la Méditerranée, qui entretiennent des relations spécifiques avec la Communauté (entente d'association et de coopération)²⁰.

Les liens historiques forts entre les États en question sont un facteur important pour expliquer un rapport de migration. Le rôle de l'État (aussi bien du pays d'origine que d'accueil) est donc d'une importance cruciale. Que les États ne réussissent pas toujours à contrôler les flots de migration ne change rien au fait fondamental que :

c'est précisément le contrôle que les États exercent sur les frontières qui définit la migration internationale comme un processus social distinct²¹.

17. A. ZOLBERG *et al.*, *op. cit.*, p. 260.

18. Dans les mots de Pellerin : « Plutôt que de parler de la migration en termes génériques (...) il est plus approprié de parler de types de migration, déterminés par des ensembles de mécanismes de régulation liés aux pratiques idéologiques, politiques et économiques. » H. PELLERIN, *Global Restructuring and Migration: The Emergence of a Social and Transnational Pattern of Migration*, texte présenté à l'International Symposium on Global Political Economy and a New Multilateralism, United Nations University, Oslo, 15-17 August 1993, p. 5.

19. A. PORTES, « Migration and Underdevelopment », *Politics & Society*, 1978, vol. 8, no. 1, p. 11.

20. COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, *op. cit.*, p. 120.

21. A. R. ZOLBERG, « The Next Waves: Migration Theory for a Changing World », *International Migration Review*, 1989, vol. 23, no. 3, p. 405.

Ce sont souvent les États qui ont donné leur première impulsion aux vagues de migrants en quête de travail et ce sont d'ordinaire eux qui contrôlent ces flots. Et ce sont encore eux qui déterminent qui est reconnu comme réfugié et s'ils ont une place pour l'accueillir²².

Afin d'analyser le contexte structurel dans lequel les efforts faits par les États pour circonscrire la migration ont évolué durant les deux dernières décennies, nous devons introduire dans la discussion la perspective à moyen terme : la *conjoncture* pour utiliser un terme de Braudel.

La conjoncture

La tâche la plus difficile lorsqu'on applique l'approche des différentes « durées » de Braudel est peut-être de clarifier le rapport entre elles. L'idée de Braudel est que « nous devons visualiser une série d'histoires se chevauchant les unes les autres et se développant simultanément²³ » [Notre traduction]. On peut rendre cela plus concret en considérant le chevauchement comme la superposition les unes sur les autres d'histoires de différentes durées, à la manière dont Ernest Labrousse a analysé les origines de la Révolution française ou dont Immanuel Wallerstein a expliqué la crise du féodalisme. Pour bien saisir la gravité de la crise dans ces exemples, il faut la comprendre comme la résultante composite de cette superposition (ou « conjoncture » dans les mots de Wallerstein)²⁴. C'est à ce problème que Karl Marx faisait allusion lorsqu'il écrivait, dans les *Grundrisse*, qu'il faut spécifier la période historique particulière pour que les abstractions (comme l'« argent » ou le « travail ») réalisent leur pleine signification :

Même les catégories les plus abstraites, en dépit de leur validité pour toutes les époques (précisément à cause de leur caractère abstrait), sont néanmoins, en tant qu'abstractions, elles-mêmes un produit des relations historiques et ne deviennent pleinement valides que pour et dans ces relations. [Notre traduction]²⁵.

En ce qui nous concerne, ceci signifie que, bien qu'elles constituent des éléments nécessaires pour tenter de comprendre la dynamique d'ensemble de la migration du Sud vers le Nord, les « causes fondamentales » (les disparités démographiques et développementales) ne peuvent pas en elles-mêmes expliquer la « crise » de la dernière décennie. Pour faire le pont entre l'histoire événementielle et la longue durée, il faut la médiation d'une autre « durée », la

22. *Ibid.* ; A. R. ZOLBERG, « Bounded States in a Global Market : The Uses of International Labor Migrations », in P. BOURDIEU et J. S. COLEMAN (Dir.), *Social Theory for a Changing Society*, Boulder, Westview Press, 1991, pp. 301-325 ; James F. HOLLIFIELD, « Immigration et logiques d'États dans les relations internationales », *Études internationales*, mars 1993, vol. xxiv, no. 1, pp. 31-50.

23. F. BRAUDEL, *op. cit.*, p. 892.

24. I. WALLERSTEIN, *The Modern World-System. Capitalist Agriculture and the Origins of the European World-Economy in the Sixteenth Century*, New York, Academic Press, 1974, p. 37.

25. K. MARX, *Grundrisse. Foundations of the Critique of Political Economy*, Harmondsworth, Pelican, 1973, p. 105.

« conjoncture », qui permette de montrer comment les forces abstraites de la démographie et de la pauvreté deviennent efficaces dans la conjoncture historique spécifique des années 1970 et 1980.

Cette conjoncture historique est le processus de transformation structurelle de l'économie politique mondiale, commencé lors de la crise économique du début des années 1970 (dont l'effondrement du système de Bretton Woods en 1971 fut le signe) et qui a atteint son apogée lors des événements historiques de 1989.

Premièrement, la transformation de l'économie mondiale depuis le début des années 1970 entraîne dans son sillage l'avènement de la finance et de la production mondiales et la mondialisation croissante du marché du travail. Sur cet arrière-fond, de nouvelles régions en croissance dans l'économie mondiale attirent des masses importantes de travailleurs, tandis que d'autres régions de plus en plus marginalisées deviennent exportatrices de main-d'œuvre. La fin de la guerre froide et l'effondrement de la puissance soviétique ont transformé davantage l'ordre mondial notamment dans les sphères politiques et stratégiques-militaires.

Une deuxième dimension de la « conjoncture » est l'effondrement des structures sociales stables dans de grandes parties du tiers-monde et, plus récemment, dans les ex-pays socialistes de l'Europe de l'Est. Comme dans plusieurs de ces pays, la société civile – « l'ensemble des organismes communément appelés 'privés'²⁶ » – était peu développée, c'était l'État qui assurait la cohésion sociale et la stabilité politique. La faillite de l'État dans ces cas (en raison des ajustements structurels et de la libéralisation imposés, du retrait de l'aide financière et militaire après la fin de la guerre froide ou de l'effondrement du « socialisme réellement existant ») dégela et intensifia les tensions nationales, ethniques, religieuses et sociales à tel point que de plus en plus de personnes durent fuir la menace de la violence et de la guerre.

Troisièmement, la restructuration concomitante des rapports sociaux de production à l'échelle mondiale a lieu sur plusieurs dimensions. Les changements technologiques entraînent la recomposition de la classe laborieuse et, par conséquent, une nouvelle fragmentation du marché du travail selon le sexe, l'ethnie et l'âge. L'État-providence est redéfini, amputé et vidé de sa substance²⁷. Tous ces processus ont un impact sur la taille, la direction et la nature des mouvements migratoires.

Notre conception de l'État, dans la mesure où nous pouvons l'explicitier dans le présent article, diffère de la conception traditionnelle (néo-)réaliste de l'État comme agent unitaire. Nous concevons plutôt l'État comme une arène

26. A. GRAMSCI, *Selections from the Prison Notebooks*, New York, International Publishers, 1971, p. 12.

27. B. JESSOP, « Changing Forms and Functions of the State in an Era of Globalization and Regionalization », dans R. DELORME et K. DOPFER (Dir.), *The Political Economy of Diversity. Evolutionary Perspectives on Economic Order and Disorder*, Aldershot, Edward Elgar Publ., 1994, pp. 102-105.

de lutte. L'État n'existe pas de façon isolée ; ni indépendant, ni autonome, il fait partie d'une structure complexe : il est modelé par des forces sociales (nationales et transnationales) et par la manière dont il s'insère dans l'ordre mondial. Les relations entre ces trois niveaux ne sont pas unilinéaires, mais réciproques, chacun « contenant les autres et en subissant en même temps l'impact²⁸ ». Badie aussi bien que Hollifield tendent à en ignorer les implications. L'État n'est pas « toujours l'acteur principal dans l'économie politique internationale²⁹ », mais déclarer en même temps que le processus de transnationalisation se caractérise par « la déficience de tout mode de contrôle ou de régulation par l'institution, par la perte d'efficacité de tout instrument coercitif et par la mise en échec de toute rationalité collective³⁰ » revient à ignorer la nature contradictoire du processus de mondialisation et l'avènement de tendances contraires dans l'économie politique mondiale.

II – Mondialisation et régionalisation

Certes, la mondialisation est devenue un nouveau concept très à la mode, mais on ne la définit pas toujours très clairement. Certains auteurs présentent la tendance apparente à la mondialisation comme la diffusion ultime de la prospérité et du développement industriel dans tous les coins du monde grâce à l'expansion glorieuse de la compagnie transnationale. D'autres voient la mondialisation comme une stratégie commerciale parmi d'autres (rivaux)³¹.

À notre avis, le concept est formalisé de façon plus fructueuse à un niveau différent d'abstraction, soit comme un processus de transformation structurelle de l'économie politique globale. Cette transformation qui affecte surtout la sphère de la production et de la finance a, nous le verrons plus loin, des répercussions profondes sur la fonction de l'État³². En termes spatiaux, la mondialisation implique la restructuration des hiérarchies entre les nouvelles macro-régions du monde, et à l'intérieur d'elles³³.

A — La « glocalisation » de la production

Le rôle des compagnies transnationales dans ce processus est essentiel : peu importe leur domaine d'activité et leur base nationale, elles planifient leurs opérations en partant du point de vue que les limites de leur terrain

28. R. W. COX, « Social Forces, States and World Orders: Beyond International Relations Theory », dans R. O. KEOHANE (Dir.), *Neorealism and its Critics*, New York, Columbia University Press, 1986, p. 221.

29. J. HOLLIFIELD, *op. cit.*, p. 49.

30. Bertrand BADIE, « Flux migratoires et relations transnationales », *Études internationales*, mars 1993, vol. XXIV, no. 1, pp. 7-16.

31. Winfried RUIGROK et Rob van TULDER, *The Logic of International Restructuring*, London/New York, Routledge, 1995 ; R. STUBBS et G. UNDERHILL (Dir.), *Political Economy and the Changing Global Order*, New York, St-Martin's Press, 1994.

32. R. W. COX, « Global Restructuring: Making Sense of the Changing International Political Economy », dans R. STUBBS et G. UNDERHILL (Dir.), *op. cit.*

33. R. STUBBS et G. UNDERHILL (Dir.), *op. cit.*, partie III, pp. 331-418.

d'action sont celles du monde entier. Il ne s'ensuit pas bien sûr qu'elles exercent toutes leurs activités dans tous les coins du monde. Au contraire, le processus de mondialisation se réalise *par* la régionalisation : la plupart des activités des compagnies transnationales se concentrent de plus en plus dans les trois régions centrales du monde : l'Amérique du Nord (ALENA), l'Europe de l'Ouest (marché européen unique) et l'Asie de l'Est³⁴. Ceci est vrai du commerce comme de l'investissement. Cette « *triadisation* »³⁵ force les compagnies transnationales qui veulent rester en lice à être présentes, ne serait-ce que pour être une entreprise « locale », dans chacune de ces trois régions (d'où le néologisme anglais de « glocalisation » qui est une hybridation de « global » et « local »). La concurrence entre les compagnies transnationales se fait donc à plusieurs niveaux. En même temps, les États se trouvent engagés dans une bataille correspondante pour attirer le capital transnational, de préférence dans les secteurs à haute valeur ajoutée, afin de contribuer à la sécurité et à la création d'emplois et de revenus pour la population. Quoique les propos des tenants des stratégies « régionales » aient parfois une finalité « défensive », ces stratégies ne sont pas de nature essentiellement protectionnistes : ceci est corroboré par le fait que les négociations prolongées de l'« Uruguay Round » du GATT n'ont pas porté sur la reconduction des obstacles au libre mouvement des biens et des services, mais surtout sur la vitesse à laquelle il convient de procéder à la libéralisation et à la déréglementation plus poussée des transactions économiques internationales.

De grandes parties du tiers-monde subissent une grave marginalisation en conséquence de ce processus de restructuration globale et de concentration régionale. Bien sûr, certains pays échappent à la marginalisation : les Tigres de l'Asie de l'Est, la Chine littorale, le Mexique et peut-être quelques autres pays en Asie et en Amérique latine. Mais de vastes régions de l'Asie et de l'Amérique du Sud et la plus grande partie de l'Amérique centrale et de l'Afrique sont presque complètement exclues du nouvel ordre économique mondial en émergence (voir le tableau 2). L'écart croissant entre l'Afrique et la plupart des autres régions de l'économie mondiale est particulièrement frappante : en 1955, les exportations de l'Afrique étaient trois fois plus élevées que celles du Japon ; or, dès 1986, le Japon exportait quatre fois plus que toute l'Afrique³⁶.

34. UNITED NATIONS CONFERENCE ON TRADE AND DEVELOPMENT (UNCTAD), *World Investment Report 1993 : Transnational Corporations and Integrated International Production*, New York, United Nations, 1993.

35. Kenichi OHMAE, *Triad Power. The Coming Shape of Global Competition*, London, Macmillan, 1985.

36. A. GLYN et B. SUTCLIFFE, « Global but Leaderless? The New Capitalist Order », dans R. MILIBAND et L. PANITCH (Dir.), *Socialist Register*, London, Merlin Press, 1992, p. 90 ; T. SHAW et J. INGBEDION, « The Marginalization of Africa in the New World (Dis)Order », dans R. STUBBS et G. UNDERHILL, *op. cit.*, pp. 390-403.

Tableau 2

**Parts du tiers-monde dans les exportations mondiales
de 1950 à 1990 (en %)**

	1950	1980	1990
Amérique latine	12,4	5,5	3,9
Asie	13,1	17,8	14,0
Afrique	5,2	4,7	1,9

Source : Glyn/Sutcliffe 1992, *op. cit.*, p. 90.

Dans un sens géographique, nous parlons encore parfois de la *contraction* du capitalisme mondial. En 1967, 30,6 % du *capital-actions* des investissements étrangers directs (IED) se trouvaient dans les pays du tiers-monde ; dès 1989, ce pourcentage avait chuté à 19,2 %³⁷.

Le développement de nouvelles technologies (comme la biotechnologie), qui constitue une partie essentielle de la restructuration mondiale, mine davantage la force de négociation des pays du tiers-monde. Ces technologies, habituellement contrôlées par les compagnies transnationales, rendent les produits du tiers-monde de moins en moins importants pour les économies centrales. Cette marginalisation de grandes parties de l'économie mondiale est un des facteurs qui expliquent l'augmentation rapide des mouvements de population depuis la deuxième moitié des années 1970.

B — La mondialisation de la finance

La mondialisation affecte aussi de façon très réelle la sphère de la finance. Dans la deuxième moitié des années 1960, les transactions bancaires internationales ne constituaient pas plus de 10 % du commerce international ; dès la deuxième moitié des années 1980, le volume des prêts bancaires internationaux dépassait le volume du commerce international³⁸. Si on tient compte de toutes les transactions entre toutes les institutions financières mondiales (les prêts, les transactions de devises, etc.), leur volume est entre 30 et 40 fois celui du commerce international (3 trillions \$ contre 110 trillions \$)³⁹. Il n'y a plus de lien « réel » entre la finance et la production : la finance est devenue « une puissance indépendante, un autocrate régnant sur toute l'économie réelle⁴⁰ ».

37. H. MAGDOFF, « Globalisation — To What End? », dans R. MILIBAND et L. PANITCH (Dir.), *op. cit.*, p. 52.

38. *Ibid.*, p. 56.

39. *Idem.*, pp. 58-59.

40. R. W. COX, « Global Perestroika », dans R. MILIBAND et L. PANITCH (Dir.), *op. cit.*, p. 29.

La concentration de la production et du commerce internationaux dans les trois principales régions atteint un tel niveau qu'une fracture de l'économie mondiale en trois blocs concurrentiels pourrait sembler possible. Cependant, la finance mondiale tient le système ensemble ; elle enferme les sites éloignés les uns des autres de la production et de l'accumulation dans un système mondial, dont elle assure et reproduit l'intégrité plus encore que les compagnies transnationales industrielles.

La puissance du nouvel autocrate mondial n'est pas restreinte à la seule sphère de la finance : son poids lui donne le moyen d'influencer les politiques des États, sinon de les dominer carrément. La sortie forcée spectaculaire de la livre sterling du système monétaire européen en fut un exemple éloquent.

C — La mondialisation et la transformation de l'État tiersmonde

C'est cependant dans les régions les plus marginalisées du système, là où en conséquence de la crise de l'endettement des ajustements structurels ont été imposés qui aggravent la crise politique et sociale, que le pouvoir de la finance mondiale sur l'État est à première vue le plus visible. La politique d'ajustements structurels du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale sert de déguisement au processus de mondialisation et à « l'expansion des relations de marché » dans de grandes parties des deuxième et troisième mondes. Dans un sens très général, on peut considérer la pénétration de l'économie de marché dans les sphères non marchandes comme la cause première de la migration dans tous les temps modernes⁴¹. Dans la conjoncture des années 1980, la libéralisation mondiale, les ajustements structurels et l'effondrement éventuel du socialisme réel en Union soviétique et dans ses États clients servirent de vecteurs à la pénétration du capital dans des régions et des sphères économiques auparavant fermées, au cœur même du monde capitaliste, c'est-à-dire les pays de l'OCDE (voir la section 4) ainsi que dans les pays des deuxième et troisième mondes.

Plusieurs États du tiers-monde (en particulier en Afrique) peuvent être caractérisés comme des « faibles » : soit au sens où ils manquent à toutes fins utiles d'une société civile développée étayant la légitimité de l'État et/ou au sens où ils sont déchirés par des clivages sociaux, religieux ou ethniques. Plusieurs de ces États tirent toute la légitimité populaire dont ils jouissent dans une certaine mesure, du peu de cohérence qu'ils donnent à leurs sociétés respectives par des pratiques de redistribution, supportées par une aide au développement et par des octrois de crédits à faible taux d'intérêt⁴². L'imposition d'ajustements structurels mina ce rôle de l'État. Dans les mots de Cox :

41. M. PARNWELL, *op. cit.*, pp. 4-5.

42. A. R. ZOLBERG *et al.*, *op. cit.*, chap. 2 ; J. MIGDAL, *Strong Societies and Weak States. State-Society Relations and State Capabilities in the Third World*, Princeton, Princeton University Press, 1988 ; B. VERHAEGEN, « The Temptation of Predatory Capitalism : Zaire under Mobutu », in FERNANDEZ/MOMMEN (Dir.), pp. 109-125.

L'État est devenu une courroie de transmission entre l'économie mondiale et l'économie nationale (... et) le pouvoir au sein de l'État se concentre de plus en plus dans les organes qui sont le plus en contact avec l'économie mondiale : les bureaux des présidents et des premiers ministres, les trésoreries et les banques centrales⁴³.

C'est peut-être en Afrique que le pouvoir de l'« autocrate mondial » mentionné plus haut est le plus fort :

(...) en Afrique, il y a ce qu'on appelle par euphémisme la « gouverne informelle » par les institutions internationales ; cette gouverne de fait s'est aggravée en raison de la perte de souveraineté subie par les États africains à la suite des exigences de SAP. Les fonctions des ministres importants ont littéralement été usurpées par ces institutions, ce qui les place hors de portée de la politique interne⁴⁴.

L'effondrement de l'Union soviétique, en plus de livrer les ex-pays communistes de l'Europe de l'Est et des anciennes républiques soviétiques aux mêmes forces de libéralisation et de privatisation, a aussi entraîné l'abandon, après 1989, des régimes qui avaient été maintenus en selle pour des raisons stratégiques par les Américains ou par les Soviétiques⁴⁵. Dans certains pays, ceci eut des conséquences positives (le Mozambique par exemple), mais dans d'autres régions, cet abandon conduisit à la désintégration (par exemple, la Somalie, le Soudan et l'Angola)⁴⁶.

L'incapacité croissante de l'État d'assurer, en raison de ces différents facteurs, la sécurité et les moyens élémentaires de survie aux populations dont il a la charge, conduit à « une sortie massive hors de l'État⁴⁷ », à la désintégration de l'État en ses composantes (ethniquement spécifiques) engagées dans une guerre de tous contre tous pour la nourriture. Il en résulte les mouvements de population et de réfugiés à grande échelle⁴⁸.

III – L'impact de la restructuration mondiale sur le centre

Bien que dans les pays développés industriels le processus de mondialisation tende dans la même direction, il prend une forme différente. En effet, dans ces pays, la restructuration mondiale implique la restructuration

43. R. W. COX, *op. cit.*, p. 31.

44. R. BUIJTENHUIJS et E. RIJNIESE, *Democratization in Sub-Saharan Africa 1989-1992. An Overview of the Literature*, Leiden, African Studies Centre, Research Reports no. 51, 1993, p. 74 ; M. DOORNBOS, « The African State in Academic Debate: Retrospect and Prospect », dans *Africa Seminar Beyond Adjustment: Sub-Saharan Africa*, 1990, The Hague, Ministry of Foreign Affairs, pp. 55-56.

45. A. E. FERNANDEZ JILBERTO et A. MOMMEN, (Dir.), « Restructuring Third World and Communist Economies: The Neoliberal Eruption », *International Journal of Political Economy*, Spring 1993, vol. 23, no. 1.

46. J. SALT, *op. cit.*, pp. 29-40.

47. A. ZOLBERG *et al.*, *op. cit.*, p. 44.

48. M. DIOP, « L'immigration ouest-africaine en Europe », *Études internationales*, mars 1993, vol. XXIV, no. 1, p. 111.

des rapports sociaux de production dans le contexte d'un développement vers l'intégration et la hiérarchisation régionales. En termes de régime d'accumulation, la restructuration implique le remplacement des organisations fordistes de production à la chaîne (caractérisées notamment par le pouvoir établi des syndicats de travailleurs et le filet de sécurité de l'État-providence keynésien) par les nouvelles structures plus souples de l'accumulation « post-fordiste » (parfois appelée « toyotisme ») ; la restructuration implique aussi l'effritement du pouvoir du « travail établi », selon l'appellation de Cox, et des structures du tripartisme et du corporatisme d'État, remplacées par le « corporatisme d'entreprise », les systèmes de livraison « juste au bon moment », la sous-traitance, l'expansion du secteur des services qui emploie des travailleurs non établis (femmes, minorités ethniques, migrants) et la chute de la production à la chaîne, le bastion de la classe des travailleurs organisés (hommes et blancs)⁴⁹. Selon Cox, ce processus mène à l'établissement d'une structure « centre-périphérie » au sein des économies capitalistes avancées et à une mobilité accrue des travailleurs correspondant à la libéralisation du commerce et de la finance⁵⁰.

Le centre du marché du travail est composé de travailleurs hautement qualifiés et très bien rémunérés. La restructuration de la production et la croissance de nouveaux secteurs mondiaux comme la publicité transnationale ont entraîné la création d'un marché du travail hautement internationalisé donnant lieu à une grande migration internationale de « professionnels en transit »⁵¹.

À la périphérie du marché du travail qui présente une dichotomie de plus en plus marquée, on trouve l'« utilisation d'une force de travail fragmentée selon les critères de l'ethnicité, du sexe, de la nationalité ou de la religion et ayant des conditions d'emploi précaires »⁵².

49. R. W. COX, *Production, Power, and World Order. Social Forces in the Making of History*, New York, Columbia University Press, 1987, pp. 17-98 et 309-398 ; L. EMMERIJ, *A Transnational Policy for a Global Labour Market*, Rapport à la Conférence euro-américaine « Globalisation of Industrial Economy. A Challenge to the Social Contract », organisée conjointement par le Centre d'études internationales de l'Université de Pittsburgh et le Programme FAST de la CEE, Louvain-la-Neuve, 28-30 mai 1990 ; J. MITTELMAN, *Global Restructuring of Production and Migration*, texte présenté à la conférence intitulée : « Changing World Order and the United Nations System », Kanagawa Prefectural Government and United Nations University, Yokohama, Japan, March 24-27, 1992.

50. Ces phénomènes jouent un rôle central dans l'analyse du récent livre blanc de la Commission européenne, rédigé par le président de la Commission, Jacques Delors, et intitulé *Croissance, compétitivité et emploi* (1994b). Ils sont critiqués plus explicitement dans le livre commandité par la Gulbenkian Foundation et intitulé *Limits to Competition* dans lequel les membres du fameux *Groupe de Lisbonne* (1995) appelle de leurs vœux un « contrat social mondial » pour contrer les effets sociaux de la mondialisation.

51. S. CASTLES et M. J. MILLER, *The Age of Migration. International Population Movements in the Modern World*, London, Macmillan, 1993, p. 174 ; S. COLLINSON, *op. cit.*, p. 134 ; COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, *op. cit.*, pp. 26-27.

52. R. W. COX, *Global Perestroika*, *op. cit.*, p. 28 ; A. R. ZOLBERG, *op. cit.*, p. 319 et D. G. PAPADEMETRIOU, *Confronting the Challenge of Transnational Migration : Domestic and International Responses*, texte présenté lors de la Conférence internationale sur la migration, Rome, 13-15 March 1991, p. 15.

Dans une étude récente du marché du travail hollandais, cette dichotomie fut également mise en évidence : il existe des emplois légaux pour les immigrants surtout à deux niveaux du marché du travail : au niveau le plus élevé qui comprend les travailleurs expatriés employés par leur propre compagnie outre-mer, et au niveau du « travail basement payé, ou artistique et temporaire, de nature plus secondaire ou irrégulière⁵³ ».

Et au-dessous de ce dernier échelon du marché légal du travail, on trouve, le travail au noir. Du point de vue de leur statut éventuel sur le marché du travail, il importe peu que l'on considère les « migrants économiques illégaux » ou les demandeurs d'asile refusés qui sont devenus clandestins : tous doivent survivre dans les fossés de l'économie officielle. Dans tous les pays de l'OCDE, cette évolution se traduit particulièrement par la « périphérialisation » du travail dans les métropoles mondiales⁵⁴. La recrudescence du travail domestique en est une composante : un grand nombre de femmes du tiers-monde comblent la demande rapidement croissante de travailleurs domestiques ; ces dernières années elles ont été remplacées en Europe de l'Ouest par des femmes d'Europe de l'Est⁵⁵. Dans un autre secteur, Ross et Trachte ont analysé le retour de la production à la sueur (« sweatshop production ») dans le secteur du vêtement à New York et conclu que :

Il existe à New York, métropole mondiale, une portion importante croissante de la force de travail dont les conditions de travail ressemblent à celles en vigueur dans les pays du tiers-monde. (...) Les *sweatshops* de New York sont la conséquence logique de la mondialisation de la production dans le secteur du vêtement et de la compétition pour l'emploi qui s'ensuit entre différentes parties de l'armée de réserve mondiale du travail⁵⁶.

Dans plusieurs métropoles européennes également, le phénomène du travail à la sueur des immigrants illégaux est devenu important. Ainsi, à Amsterdam, selon une estimation du Ministère Public, il y a environ 500 véritables bagnes de travail illégaux, dans le secteur du vêtement seulement, qui emploient pour la plupart des immigrants turcs illégaux⁵⁷. Et le phéno-

53. Ph. J. MUUS, « Nederland : Internationale migratie, arbeidsmarkt en sociale zekerheid », *Migratie, Arbeidsmarkt en Sociale Zekerheid*, 1992, Den Haag, Sociaal-Economische Raad, p. 24.

54. Saskia SASSEN, *The Informal Economy : Between New Developments and Old Regulations*, communication présentée lors d'un séminaire international intitulé : « Immigrant Entrepreneurship in Global Cities », University of Amsterdam, Institute of Migration and Ethnic Studies, 31 August - 2 September 1995, 28 pages ; A. PORTES, « The Informal Sector : Definition, Controversy and Relation to National Development », *Review*, Summer 1983, vol. VII, no. 1, pp. 151-174.

55. G. LYCKLAMA A'NIJEHOLT, « The Changing International Division of Labour », *Development*, 1993, no. 1, pp. 32-36.

56. R. ROSS et K. TRACHTE, « Global Cities and Global Classes : The Peripheralization of Labor in New York City », *Review*, 1983, vol. 6, no. 3, p. 416 ; R. ROSS et K. TRACHTE, *Global Capitalism : The New Leviathan*, Syracuse, State University of New York Press, 1990.

57. NRC Handelsblad, 8 octobre 1993.

mène ne se limite pas au secteur du vêtement, il est étendu à la construction, à certains secteurs de l'agriculture et de l'horticulture et aux services domestiques.

L'Espagne a récemment conclu une entente avec le Maroc (voir ci-dessous) pour réglementer le recrutement de travailleurs temporaires. Dans son système de quota, l'Espagne admet 20 600 travailleurs étrangers annuellement, dont la moitié pour des emplois domestiques, 5 000 en agriculture, 3 600 dans d'autres services et 1 000 dans la construction⁵⁸. L'Exposition internationale de Séville et les Jeux Olympiques de Barcelone furent rendus possibles grâce à leur travail⁵⁹. En Allemagne aussi, le secteur de la construction est devenu un pôle d'attraction important pour les migrants illégaux. Selon une estimation fiable récente, 500 000 migrants illégaux seraient employés dans le secteur de la construction, dont 200 000 des pays de l'Union européenne comme l'Irlande, la Grande-Bretagne et le Portugal, et les autres, surtout de l'Europe centrale et de l'Est⁶⁰.

En Italie, on estime que le secteur informel compte pour 20 % du PIB⁶¹. La réglementation insuffisante renforce l'immigration clandestine en Italie, dont on estime qu'elle a atteint 1,5 million à la fin de 1989⁶². Dans les huit premiers mois de 1994 seulement, plus de 7 000 immigrants clandestins furent arrêtés à leur arrivée sur le littoral de l'Italie⁶³.

En France, « les travailleurs immigrants (...) font partie d'une force de travail clandestine qui fait tourner la roue. Le secteur de la construction, y compris pour le tunnel sous la Manche, s'appuie sur eux ; le secteur du vêtement s'effondrerait sans eux ; les services domestiques s'évaporaient⁶⁴.

La restructuration mondiale implique aussi la fin du « capitalisme industriel national⁶⁵ ». La logique de la compétition entre États impose de plus en plus d'« assouplissement » et affaiblit la position des travailleurs⁶⁶. L'impératif de l'accumulation souple entame le bouclier protecteur de l'État au centre. Sous l'impact de la course à la « compétitivité », l'État-providence keynésien est graduellement amoindri, rapidement là où la résistance est faible (comme aux États-Unis ou en Grande-Bretagne), lentement là où elle est forte (Allema-

58. *Migration News Sheet*, décembre 1994, p. 11.

59. M. LEMOINE, « Les naufragés de la migration vers le Nord », *Le Monde Diplomatique*, décembre 1992, pp. 22-23.

60. *Migration News*, septembre 1995, p. 21.

61. S. COLLINSON, *op. cit.*, p. 124.

62. COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, *op. cit.*, p. 38.

63. *Migration News Sheet*, octobre 1995, p. 3.

64. *Financial Times*, 2 février 1990.

65. Riccardo PETRELLA, *Globalisation of the Economy: Impacts on the Social Contract*, allocution prononcée au congrès annuel de l'Institute of Public Administration of Canada, Québec, 27 August 1990, p. 3.

66. C. TILLY, *Globalization Threatens Labor's Rights*, manuscrit, New York, New School of Social Research, 1994.

gne, Scandinavie), mais toujours dans la même direction⁶⁷. Bob Jessop a baptisé ce processus le « vidage de coquille » (« hollowing out »). L'État-providence keynésien est vidé de sa substance et s'effrite de l'intérieur ; par le fait même il est transformé en un « Schumpeterian Workfare State ».

Ses objectifs sociaux et économiques distincts sont : a) encourager les innovations de produit, de processus, d'organisation et de marché, dans des économies ouvertes afin de renforcer autant que possible la compétitivité structurale de l'économie nationale en intervenant du côté de l'offre, et b) subordonner la politique sociale aux besoins de souplesse du marché du travail et/ou aux contraintes de la compétition internationale⁶⁸.

Une offre croissante d'emplois irréguliers, non syndiqués et peu payés est essentiel pour le « Schumpeterian Workfare State », et l'immigration clandestine est tout à fait utile de ce point de vue.

Du point de vue *économique*, le système de production des pays d'accueil bénéficie des deux types d'immigration : quant à sa *spécialisation* due au transfert de savoir-faire des travailleurs hautement qualifiés et quant à sa *souplesse* due à la présence d'étrangers, qu'ils soient ou non immigrants en règle, qui acceptent de travailler dans des conditions bien au-dessous de la norme dans le pays en question⁶⁹.

L'embauche de travailleurs étrangers est devenue une condition à la survie de plusieurs petites et moyennes entreprises et il existe donc un intérêt substantiel à ce que l'immigration (illégal) continue⁷⁰. Plusieurs auteurs soutiennent (il serait trop long de développer ce point de façon plus détaillée) que l'immigration a un effet économique positif à long terme (en ce qui a trait à la création d'emplois, à la génération de revenus et à la reproduction de la force de travail)⁷¹.

Cet effet ne se réduit pas à l'effet économique de l'immigration « légale ». Le marché du travail « officiel » et le marché du travail « informel » ou « illégal » ne sont pas séparés par une cloison étanche : ils sont reliés et fonctionnent comme des vases communicants. Certains ont même opiné que les politiques conçues pour diminuer l'immigration illégale ont en fait renforcé le développement d'un marché du travail fragmenté et, par conséquent, la

67. C. DEBRIE, « Feu sur l'État-Providence », *Le Monde Diplomatique*, janvier 1994, pp. 1, 18-19.

68. B. JESSOP, *op. cit.*, p. 103.

69. COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, *op. cit.*, p. 42.

70. G. BROCHMANN, « 'Fortress Europe' - a European Immigration Regime in the Making? », in *SamPol* 1993, pp. 119-120 ; S. COLLINSON, *op. cit.*, pp. 14-15.

71. A. GIESECK, U. HEILEMANN, H. D. von LOEFFELHOLZ, *Economic Implications of Migration into the Federal Republic of Germany 1988-1992*, Rheinisch-Westfälisches Institut für Wirtschaftsforschung, rwi-Papiere, Nr. 35, 1993 ; O. BARSOTTI, L. LECCHINI, *Social and Economic Aspects of Foreign Immigration into Italy*, non publié, Università di Pisa, Dipartimento di Scienze Sociali ; G. J. BORJAS, *The Impact of Immigrants on the Employment Opportunities of Natives*, texte présenté lors de la Conférence internationale sur la migration, Rome, 13-15 mars 1991 ; *Business Week*, 1992.

« demande » de migrants illégaux⁷². La Commission européenne reconnaît que pour le sud de l'Europe, « l'économie souterraine se révèle un pôle d'attraction essentiel pour l'immigration en provenance de pays non européens⁷³ ».

On ne devrait pas confondre ces remarques sur le caractère structurel de la demande de travailleurs irréguliers avec l'argument marxiste traditionnel selon lequel les migrants sont nécessaires pour reconstituer l'armée de réserve du travail, comme l'ont prétendu, par exemple Castles et Kosack⁷⁴. À cet égard, nous sommes d'accord avec la critique de Lever-Tracy qui soutient de façon convaincante que les travailleurs migrants accomplissent des fonctions cruciales dans certains secteurs spécifiques de l'économie et que le faible statut légal des migrants est essentiel à cet égard⁷⁵.

Enfin, il importe de reconnaître que certaines forces politiques utilisent avec succès la crise sociale et économique afin de propager la xénophobie et le racisme et créer un climat d'agitation politique et sociale⁷⁶.

Ainsi, les gouvernements d'Europe de l'Ouest subissent des pressions croissantes de différents côtés et tentent de garder l'équilibre entre la logique contraignante de la compétition inter-étatique et la pression croissante exercée sur eux par la droite. Ces contradictions se reflètent également dans la politique régionale d'immigration européenne en émergence.

IV – Vers une politique régionale de migration européenne

Dans une certaine mesure, on peut dire que les régions triadiques ont mis au point différentes méthodes pour réagir aux pressions migratoires dues à la mondialisation. Le Japon a tenté d'extérioriser l'effet autant que possible en exportant les processus de production plutôt que d'importer les travailleurs. Mais la nature de certaines industries (par exemple la construction) limite l'applicabilité de cette stratégie, ce qui explique l'augmentation des travailleurs migrants au Japon ces dernières années⁷⁷. D'autre part, on peut dire que

72. G. SCIORTINO, *Immigration from Outside the EEC and Migratory Policies: The Perverse Effects of Policies Designed to Block Immigration*, texte présenté lors du XII^e Congrès mondial de sociologie, Madrid, 1990 ; G. BROCHMANN, « 'Fortress Europe' and the Moral Debt Burden: Immigration from the 'South' to the European Economic Community », *Cooperation and Conflict*, xxvi, 1991, pp. 185-195.

73. COMMISSION, *op. cit.*, p. 118.

74. S. CASTLES and G. KOSACK, *Immigrant Workers and Class Structure in Western Europe*, Oxford, Oxford University Press, 1973.

75. C. LEVER-TRACY, « Immigrant Workers and Post-War Capitalism: In Reserve or Core Troops in the Front Line? », *Politics and Society*, 1983, Vol. 12, no. 2, pp. 127-158 ; Robin COHEN, *The New Helots. Migrants in the International Division of Labour*, Aldershot, Avebury, 1987.

76. L. FEKETE, « Inside Racist Europe », dans T. BUNYAN, *Statewatching in the new Europe. A Handbook on the European State*, Statewatch, Nottingham, 1993, pp. 154-172.

77. D. MEISSNER *et al.*, *op. cit.* ; Saskia SASSEN, « Immigration in Japan and the us: The Weight of Economic Internationalization », dans Rudolph HEDWIG et Mirjana MOROKVASIC (Dir.), *Bridging States and Markets. International Migration in the Early 1990s*, Berlin, Ed. Stigma, 1993, pp. 95-112.

l'Europe de l'Ouest dans son entier a intériorisé la fragmentation de son marché du travail, mais là aussi, il existe entre les principaux pays européens des différences importantes qui découlent de leur propre histoire et des différents compromis sociaux qui ont été institutionnalisés au cours du temps. On peut en Amérique du Nord, observer d'autres combinaisons de tendances. On peut toutefois noter, sans être téméraire, qu'il y a des tendances claires à la convergence des développements et des politiques entre les régions du centre. Depuis la moitié des années 1980, la coopération en ce domaine entre les États de l'OCDE et les États du Conseil de l'Europe s'intensifie. Ces contacts se limitent pour le moment au niveau de la *consultation* intergouvernementale⁷⁸.

Les États de la Communauté européenne sont allés plus loin et ont graduellement élaboré les éléments d'une *politique commune* sur les questions de migration et d'asile politique (la « deuxième partie » de Widgren). On explique ordinairement ces efforts de convergence par le besoin supposé d'une politique commune entraîné par la Loi sur le marché unique signée en 1986, laquelle devait conduire à l'abolition des contrôles frontaliers internes en janvier 1993⁷⁹. Les origines de la plupart des développements ultérieurs remontent à la formation du *Groupe ad hoc sur l'immigration* en 1987 par les ministres de l'UE responsables de la justice et des affaires internes.

On peut discerner dans la politique commune en émergence un certain nombre d'éléments qui reflètent chacun des aspects des développements mentionnés brièvement dans les sections précédentes.

Le premier souci des États européens face à l'augmentation rapide des immigrants et particulièrement des demandeurs d'asile après 1988 fut de mettre au point un système pour traiter les requêtes des demandeurs d'asile qui ont réussi à se rendre dans les États européens et qui font une demande en vertu des procédures établies. Les principaux documents de ce système sont le *Traité de Schengen* et la *Convention de Dublin*. Le Traité de Schengen de 1985 (conçu surtout pour coordonner la répression policière de la criminalité internationale et du terrorisme après l'abolition des contrôles frontaliers) et l'Accord de 1990 (ratifié, mais non encore en vigueur) conclu entre les 5 premiers membres, qui sont maintenant devenus 9, de l'UE (la Grande-Bretagne, l'Irlande et le Danemark ne sont pas signataires de « Schengenland ») visent à assigner la responsabilité du traitement des demandes d'asile pour les pays signataires de Schengenland. La « Convention déterminant l'État respon-

78. Widgren parle de la « première partie du régime de migration », dont l'origine remonterait aux ententes de l'après-guerre et dont le centre de gravité se trouverait à Genève (UNHCR, IOM, ECE, ILO, et même la plupart des activités de l'OCDE dans le domaine ainsi que le Conseil d'Europe à Strasbourg). Voir J. WIDGREN, *op. cit.*, pp. 48-51.

79. Cependant, certains doutent que l'abolition des contrôles frontaliers constitue une condition suffisante pour une politique commune (les pays du Benelux n'ont pas une politique de migration commune). B. van APeldoorn, *European Migration Policy and the Politics of European Integration. A Political Analysis of 'Fortress Europe'*, Amsterdam, University of Amsterdam, Department of International Relations, non publié, 1993, pp. 7-9 ; G. BROCHMANN, *op. cit.*, p. 185.

sable du traitement des demandes d'asile adressées à l'un des États membres des Communautés européennes » de Dublin, (rédigée par le « Groupe ad hoc sur l'immigration ») fait la même chose, mais en ce cas pour tous les 12 membres de la Communauté européenne. Les traités de Schengen et de Dublin sont tous deux clairs sur un point : afin de combattre le phénomène des « réfugiés en orbite », aucune demande d'asile ne sera examinée par plus d'une des parties au traité. Aucun des deux traités ne garantit, toutefois, que chaque demande sera examinée matériellement par au moins un des États signataires :

Toutes les parties à l'entente conservent le droit, sur la base de leurs propres lois et en conformité avec leurs engagements internationaux, de refuser d'accueillir un demandeur d'asile ou de l'expulser dans un État tiers⁸⁰.

À cause des difficultés informatiques du système de renseignements de Schengen, l'entrée en vigueur du traité de Schengen a été différée plusieurs fois ; le traité a été suspendu peu après sa mise en vigueur du 26 mars 1995 par le nouveau gouvernement français qui invoqua la menace de terrorisme suscitée par la guerre civile en Algérie et par le trafic de la drogue, particulièrement des Pays-Bas vers la France, pour justifier cette action. Durant les négociations en vue de l'entrée en vigueur finale du traité de Schengen, des exceptions furent prévues pour la Grèce et l'Italie, en raison de la « perméabilité » de leurs frontières maritimes⁸¹. Le traité de Dublin non plus n'est pas entré en vigueur, parce qu'il n'a pas été ratifié par tous les signataires.

Une fois en vigueur, les traités de Schengen et Dublin restreindraient notablement le droit des demandeurs d'asile à faire entendre leur cause ; pour cette raison, ils sont contraires à la Convention de Genève sur les réfugiés de 1951.

L'article 29 ouvre la voie à une dérogation encore plus grave à l'esprit de la Convention de Genève. La conférence ministérielle tenue à Londres en décembre 1992 introduisit la notion de « pays sécuritaire » ; en vertu de cette notion, il est maintenant possible de renvoyer sans audience les demandeurs d'asile venant de pays considérés comme sécuritaires⁸². La préservation de l'autonomie nationale quant à la détermination des critères applicables conduit à une spirale d'« harmonisation vers le bas » qui ressemble à la dégringolade de la valeur des devises d'un pays à un autre à des fins de compétition. Les actions d'un État pour limiter le droit à l'asile ou l'accès des immigrants à ses marchés de travail sont imitées par les États limitrophes même les plus libéraux⁸³. Ce fut le cas pour la réaction des Hollandais au changement

80. Accord de Schengen, art. 29(2), cité par M. SALOMON, *Malleable Justice: The Refugee, Human Rights and the Law*, Amsterdam, University of Amsterdam, Department of International Relations, thèse de maîtrise non publiée, 1993, p. 54.

81. *Migration News Sheet*, janvier 1995, pp. 1-2.

82. G. HENTGES, « ... Zusammen, was zusammen gehört. » *Asylpolitik un vereinten Europa*, ASTA Universität Marburg, pp. 18-19.

83. C. BERTHIAUME, « Asylum under Threat », *Refugees*, no. 101, no. III, 1995, p. 7.

apporté à la constitution allemande en 1993 et à l'adoption par l'Allemagne d'une loi autorisant le renvoi des demandeurs d'asile qui arrivent en Allemagne par un « pays tiers sécuritaire » où ils auraient pu demander l'asile. Le parlement hollandais adopta une loi similaire en décembre 1994⁸⁴.

Dans une veine semblable, le statut des migrants résidant légalement dans l'Union européenne a aussi fait l'objet d'attaques, particulièrement en ce qui a trait au droit de ceux-ci à « réunifier leur famille » et à former de nouvelles familles en épousant un conjoint de leur pays d'origine⁸⁵. Quoique garantis par les traités internationaux, ces droits ont été rendus de plus en plus vains par les États de l'UE. En mai 1993, une réunion du Conseil de l'Europe à Copenhague a demandé que des mesures punitives (y compris l'extradition) soient prévues contre les immigrants légaux qui emploient des immigrants clandestins, ceci étant la première fois dans le débat sur l'immigration clandestine que le statut des immigrants légaux soit mis en question⁸⁶.

Il est remarquable que, dès le début, les politiques « communes » conçues pour restreindre le droit à l'asile aient été essentiellement formulées en dehors du cadre de l'Union européenne: la politique européenne en ce domaine n'était pas supranationale (communautaire), mais intergouvernementale⁸⁷. Cette approche fut confirmée dans le traité sur l'Union européenne (le traité de Maastricht) dans lequel seule la politique sur les visas fut établie en vertu du « premier pilier », le régime communautaire. Toutes les autres décisions sur les questions relatives à l'immigration ou au droit d'asile furent prises en vertu du troisième pilier, les mécanismes intergouvernementaux pour traiter des questions de sécurité interne, de police, de terrorisme, etc. (le second pilier, aussi intergouvernemental, ayant trait à la politique étrangère et aux questions de défense). Il n'y a, dans ce nouvel échafaudage, aucune imputabilité démocratique pour les politiques d'immigration⁸⁸.

Les institutions communautaires qui, au niveau de la communauté, devraient garantir la « règle de droit », soit la Cour européenne de justice, le Parlement européen et la Commission européenne, sont en fait exclues de toute intervention quant à la formulation et à la mise en œuvre des politiques relatives au droit d'asile. La Commission de même que le Parlement ont à plusieurs reprises critiqué cet état de choses. En septembre 1995, le Parlement européen adopta quatre rapports critiquant fortement les activités du Conseil des ministres en vertu du troisième pilier⁸⁹. La question de savoir si la conférence intergouvernementale de 1996 mettra fin à l'existence du troisième pilier et subordonnera les questions relatives à l'immigration et au droit d'asile

84. *Migration News Sheet*, janvier 1995, p. 6.

85. G. BROCHAMNN, *op. cit.*, pp. 188-189.

86. *NRC Handelsblad*, 1^{er} juin 1993.

87. Tony BUNYAN et Frances WEBBER, *Intergovernmental Co-Operation on Immigration and Asylum*, CCME Briefing, Paper no. 19, Bruxelles, Churches Commission for Migrants in Europe.

88. A. DETANT, « International Migratie en Europa 92 », *Internationale Spectator*, vol. xvii, no. 9, septembre 1993, p. 514; S. COLLINSON, *op. cit.*, pp. 110-115.

89. *Migration News Sheet*, septembre 1995.

à la prise de décisions supranationales est loin d'être certaine⁹⁰. Les priorités de la présidence espagnole, pour ne mentionner que cela, vont dans le sens de l'intergouvernementalisme actuel et de l'approche d'harmonisation qui devraient donc continuer, de même que le processus d'« harmonisation vers le bas⁹¹ ». Peut-être que la stratégie qui consiste à traiter les questions épineuses et politiquement difficiles en se tenant loin à la fois du Scylla de la politique et des procédures nationales, et du Charybde de la politique supranationale et des contrôles judiciaires, a été conçue comme une solution au dilemme esquissé par North, selon lequel les gouvernements démocratiques ne peuvent pas faire face à l'immigration illégale. Pour que les contrôles soient réellement efficaces, les mesures et les contre-poids démocratiques doivent être sacrifiés. Les pays qui ne veulent pas payer ce prix doivent accepter comme inéluctable un certain niveau d'immigration non voulue⁹².

Les politiques européennes toutefois ne visent pas seulement les immigrants et demandeurs d'asile qui réussissent à se rendre sur le territoire de l'Union. Un deuxième pilier supportant la structure en formation est constitué par les politiques visant à l'abaissement du nombre des arrivées.

Pour les demandeurs d'asile qui arrivent par avion, ces politiques portent principalement sur les sanctions des transporteurs, l'exigence de visa plus difficile à obtenir, le filtrage des passagers⁹³. Le gouvernement hollandais, par exemple, a conclu en novembre 1993 « avec succès » une expérience de trois mois consistant à détacher des agents d'immigration à l'aéroport de Nairobi pour y filtrer les réfugiés somaliens potentiels, qui lorsqu'ils sont surpris en train de prendre un avion pour Amsterdam sont envoyés aux camps UNHCR dans le nord du Kenya.

Les demandeurs d'asile qui proviennent d'États limitrophes avec l'UE ou qui transitent par ces États font de plus en plus face à un cordon sanitaire érigé sur les frontières de l'Union. Au sud, le Maroc et l'Espagne ont conclu en 1992 une entente bilatérale de réadmission en vertu de laquelle le Maroc s'engage à reprendre toutes les personnes entrées illégalement en Espagne par le Maroc⁹⁴. Des projets d'entente semblable font l'objet de discussions entre les États de l'UE et la Tunisie⁹⁵. Plus récemment, la France a conclu une entente de réadmission avec l'Algérie déchirée par la guerre civile⁹⁶. La Commission européenne considérerait l'Afrique du Nord avec une certaine inquiétude dans le passé. Dans son Rapport sur les politiques d'immigration de 1990, la

90. Simon Hix, *The 1996 Intergovernmental Conference and the Future of the Third Pillar*, CCME Briefing Paper no. 20, 1995, Bruxelles, Churches Commission for Migrants in Europe.

91. *Migration News Sheet*, octobre 1995.

92. D. NORTH, *Why Democratic Governments Cannot Cope With Illegal Immigration*, Conférence internationale sur la migration, Rome, 13-15 mars 1991.

93. M. DEN BOER, « Moving Between Bogus and Bonafide: The Policing of Inclusion and Exclusion in Europe », dans R. MILES et Dietrich THRÄNHARDT (Dir.), *op. cit.*, pp. 92-111.

94. M. LEMOINE, *op. cit.*

95. S. OGATA *et al.*, *op. cit.*, p. 11.

96. *Migration News Sheet*, novembre 1994, p. 3.

Commission exprima son inquiétude en ce qui concerne la croissance démographique au Maghreb dont on croit qu'elle entraînera un accroissement de l'immigration vers l'Europe⁹⁷.

C'est un point de vue que Doris Meissner a exprimé dans un rapport préparé pour la Commission trilatérale. Selon elle, le Sahara et non la Méditerranée constitue « la véritable frontière du développement au Sud de l'Europe⁹⁸ » ; traçant un parallèle avec l'ALÉNA, elle a appelé de ses vœux la création d'une Association UE-Maghreb en vue de l'instauration d'une zone « qui absorbera jusqu'à un certain point les pressions migratoires provenant de régions plus lointaines » (*idem*). Ce point de vue semble conforme à la politique que les États du Maghreb tentent d'établir grâce à la formation de l'Union du Maghreb arabe en 1989⁹⁹. Réuni en juin 1995 à Cannes, le Conseil européen a prévu un fonds d'aide quinquennal de 6,1 milliards de dollars pour l'Afrique du Nord, l'une des dispositions de l'entente étant de combattre l'immigration clandestine en Espagne¹⁰⁰. À la fin de novembre 1995, l'un des principaux thèmes abordés à la conférence euro-méditerranéenne à Barcelone sera la question de la migration ; les ententes de réadmission, la coopération pour les contrôles frontaliers et l'aide seront les principaux points de discussion¹⁰¹.

À l'Est de l'UE, les États d'Europe centrale du groupe de Visegrad (Pologne, République tchèque, la Slovaquie et la Hongrie) se sont également entendus avec les États signataires du traité de Schengen pour reprendre les migrants illégaux et les demandeurs d'asile. Des ententes bilatérales semblables existent entre l'Allemagne et la Roumanie et entre l'Allemagne et la Bulgarie¹⁰². En échange, les États de l'Ouest fournissent une aide technique et financière pour parer aux conséquences de cette politique : on a offert 30 millions de DM à la Roumanie tandis que la Bulgarie a reçu 28 millions de DM en 1992. En 1993-94, l'Allemagne a promis à la Pologne 120 millions de DM afin d'améliorer ses contrôles frontaliers. Une entente de réadmission semblable entre l'Allemagne et la République tchèque fut signée en novembre 1994, cette dernière ayant reçu à cette fin un octroi de 60 millions de DM¹⁰³.

Les résultats de cette politique sont de plus en plus visibles. Le nombre des demandes d'asile dans les pays de l'Union européenne plus la Norvège est

97. COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, *Politiques on Immigration and the Social Integration of Migrants*, Bruxelles, Communautés européennes, 1990.

98. D. MEISSNER *et al.*, *op. cit.*, p. 48 ; N. SAFIR, *op. cit.*, p. 87.

99. H. OBDEIJN, « Europa en Noord-Afrika. Goede burens? », *Internationale Spectator*, 1993, vol. xvii, no. 9, pp. 502-507.

100. *Migration News*, vol. 2, no. 8, août 1995, p. 24.

101. *Migration News Sheet*, juillet 1995.

102. M. KING, *The Dynamics of Inclusion and Exclusion of Refugees Between Eastern, Central and Western Europe*, communication présentée au ECPR Joint Sessions Workshops, Leiden, April 1993, p. 14.

103. *Migration News Sheet*, novembre 1994, p. 5.

passé du record de tous les temps de 690 400 en 1992, à 328 500 en 1994¹⁰⁴. Les pays d'Europe centrale, particulièrement la République tchèque et la Pologne qui ont atteint un certain succès économique, attirent maintenant des dizaines de milliers de travailleurs migrants illégaux de l'Ukraine, de la Biélorussie et de plus loin encore. Les problèmes s'accumulent maintenant sur les frontières entre l'Europe centrale et l'ex-Union soviétique qui sont dotées de meilleurs moyens de surveillance.

Il serait néanmoins faux de penser que les frontières de l'Europe de l'Ouest sont complètement closes. Certaines catégories d'immigrants sont admises, notamment les membres des familles des immigrants légaux, ainsi que des travailleurs temporaires et des réfugiés. Les pays de l'UE n'ont jamais eu l'intention de bloquer complètement l'immigration. Comme nous l'avons dit à la section 4, il existe une demande structurelle, dans les économies européennes, pour la main-d'œuvre irrégulière et bon marché. Cette demande ne peut être comblée qu'en partie par la main-d'œuvre interne, l'autre partie devant être comblée par les travailleurs étrangers. Par conséquent, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'un fort lobby pro-immigration existe ouvertement aux États-Unis et plus indirectement dans la Communauté européenne¹⁰⁵. Les employeurs ont, avec les migrants aspirant à travailler dans plusieurs petites et moyennes entreprises (par exemple, dans la construction, l'horticulture, le secteur du vêtement), un intérêt commun à se soustraire aux contrôles d'immigration¹⁰⁶; par ailleurs, récemment les entreprises transnationales ont aussi manifesté prudemment qu'elles considéreraient une augmentation de l'immigration temporaire comme un outil utile pour « assouplir » davantage le marché du travail européen¹⁰⁷. En Grande-Bretagne, la *Confederation of British Industry* (CBI) et le *Institute of Directors* (IOD) néo-libéral ont récemment protesté contre le projet de loi sur l'immigration et le droit d'asile qu'ils trouvent trop strict et nuisible pour les minorités ethniques en raison des amendes qui y sont prévues contre les employeurs de main-d'œuvre illégale¹⁰⁸.

Il est clair que l'Allemagne a pris la tête du peloton des pays en quête de moyens pour bénéficier de l'ouverture de l'Est. Depuis 1989, ce pays a conclu des ententes avec la Hongrie, la Pologne et la Tchécoslovaquie (maintenant la République tchèque) pour réguler les travailleurs migrants saisonniers¹⁰⁹. Le recrutement pour des périodes plus longues est limité à 70 000 travailleurs par année, mais 120 000 personnes de l'Est se sont prévaluées, dans les dix premiers mois de 1991 seulement, de la possibilité d'obtenir un permis de

104. *Refugees*, III- 1995, p. 4.

105. D. NORTH, *op. cit.*; D. G. PAPADEMETRIOU, *op. cit.*

106. E. MORTIMER, « The Immigrants We Need », *Financial Times*, 16 octobre 1991, p. 15.

107. Jérôme MONOD, *Reshaping Europe, A Report from the European Round Table of Industrialists*, Bruxelles, ERT, 1991, p. 57.

108. *NRC Handelsblad*, 25 octobre 1995.

109. G. HENTGES, « Migrationsbewegungen als Folge europäischer Wandlungsprozesse », *Europa im Umbruch - Neue Dimensionen der Politik*, Marburg, Philipps-Universität, Forschungsgruppe Europäische Gemeinschaften (FEG), Arbeitspapier no. 6, pp. 40-55.

travail de trois mois¹¹⁰. Il convient également de rappeler que l'entente entre les pays du traité de Schengen et la Pologne de 1991 a eu pour effet d'abolir le visa qui était requis des Polonais pour une visite d'au plus trois mois dans ces pays. Ceci a de beaucoup amoindri les difficultés des migrants polonais cherchant à travailler à l'Ouest temporairement ou pour de plus longues périodes¹¹¹.

Il semble que la logique de la compétition mondiale rende presque impossible de faire complètement obstacle à l'immigration clandestine. Les immigrants constituent un réservoir absolument indispensable de main-d'œuvre à bon marché. Sur les flancs sud et est de l'Union européenne, des projets d'entente font l'objet de discussions pour faciliter le recrutement de travailleurs temporaires afin de combler la demande croissante de travailleurs irréguliers peu chers. La prochaine étape pourrait être la création d'une Convention sur la migration européenne, selon une proposition de l'Autriche¹¹². En février 1993, les ministres de l'Intérieur des pays de l'UE ont rencontré leurs vis-à-vis d'Europe centrale pour discuter de ces questions¹¹³. À l'été de 1993, la Suisse et l'Autriche ont créé le Centre international pour le développement de politiques de migration, qui, situé à Vienne, semble promis à devenir une institution centrale¹¹⁴.

Le 8 septembre 1994, à Berlin, des représentants de l'Union européenne des douze, les quatre nouveaux membres prévus (le référendum norvégien était encore à venir) et les pays du Visegrad, la Bulgarie et la Roumanie ont convenu d'une coopération plus étroite sur la migration clandestine¹¹⁵. Bref, les « processus » de Berlin et de Vienne dessinent les contours des nouvelles ententes régionales qui prennent forme en Europe centrale.

Conclusion

L'augmentation rapide du nombre d'immigrants dans les dernières années est un phénomène aux dimensions mondiales qui doit s'expliquer par la conjoncture de facteurs développementaux et démographiques à long terme, par des événements uniques à court terme et par des phénomènes structuraux comme la réorganisation de l'économie mondiale depuis les années 1970 et l'effondrement de l'ordre de la guerre froide. Dans tous les cas, les effets de ces phénomènes sur le rôle et la position de l'État sont d'importance centrale.

110. H.-J. BIELING, *Nationalstaat und Migration im « Postfordismus » — Gewerkschaften vor der Zerreissprobe*, Forschungsgruppe Europäische Gemeinschaften (FEG), Studie no. 2, Philipps-Universität Marburg, p. 63.

111. E. MORTIMER, *op. cit.* ; C. A. GROENENDIJK, et P. E. MINDERHOUD, « Sturing van Migratie in Nederland en Europa na 1992 : effecten en dilemma's » *Migratie, Arbeidsmarkt en Sociale Zekerheid*, Den Haag, Sociaal-Economische Raad, 1992, pp. 69-71.

112. D. MEISSNER *et al.*, *op. cit.*, p. 65.

113. *Financial Times*, 15 février 1993.

114. J. WIDGREN, *op. cit.*, p. 53.

115. *Migration News Sheet*, octobre 1994, p. 3.

Dans les pays du tiers-monde, la mondialisation entraîne l'effritement de la capacité de l'État à garantir la cohésion sociale. La libéralisation et les ajustements structurels conduisent à une désarticulation de l'État et des structures sociales existantes. Ce processus contribue au déclenchement des conflits qui étaient latents, ce qui explique une partie importante de l'augmentation du nombre des migrants et des réfugiés dans les deux dernières décennies.

La réaction officielle des pays de l'UE et de l'OCDE a été quelque peu équivoque. Les gouvernements sont pris dans un nœud d'intérêts et de tendances contradictoires. D'un certain point de vue, la logique de la restructuration économique mondiale (libéralisation, assouplissement) force l'acceptation de taux d'immigrants relativement élevés.

D'un autre côté, les intérêts établis liés à l'État-providence (poussés en avant par la montée de l'extrême-droite) tentent de maintenir un certain cloisonnement national ou régional des marchés du travail, comme le marché de l'Union nordique ou les ententes pan-européenne et nord-américaine à venir. Ces ententes régionales reflètent la tendance à la régionalisation caractéristique de la phase actuelle de la restructuration mondiale. La « forteresse de l'Europe » devient de cette façon un édifice à plusieurs niveaux, avec un centre et plusieurs niveaux protégeant le centre des chocs extérieurs tout en l'alimentant.

La stratégie de l'Union européenne sur la question de la migration semble conforme aux recommandations de la « stratégie active d'immigration lente » proposée par le Rapport sur l'Europe sociale de 1991. En fin de compte, cette stratégie requiert la mise en œuvre de ce qu'il est convenu d'appeler « un plan Marshall pour les pays de la Méditerranée¹¹⁶ ». La question de savoir si ce projet demeurera seulement un cri dans la nuit ou deviendra effectivement une politique appliquée par l'Union européenne dans le prochain siècle demeure incertaine : les obstacles aussi bien socio-économiques que politiques à surmonter sont formidables et la volonté politique nécessaire pour une telle entreprise pourrait bien ne pas suffire à mener ce projet à terme.

[Traduit de l'anglais]

116. COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, *op. cit.*, 1991, p. 129.